

## CCAS DE BONNAC-LA-CÔTE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 12 MARS 2026

La convocation a été adressée individuellement, le 6 mars 2026, à chaque membre du Conseil d'Administration, pour la réunion du 12 mars 2026 ainsi que les documents préparatoires.

L'an deux mil vingt-six, le douze mars, le Conseil d'Administration du CCAS de BONNAC-LA-CÔTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Claude BRUNAUD, Président.

**PRÉSENTS :** C. BRUNAUD ; N. SENAMAUD ; P. TARNAUD ; I. BOUDINAUD ;  
S. LAGE ; L. BREGEAUD ; A. LONGEQUEUE

**EXCUSÉS :** P. TOUMIEUX

**ABSENTS :** K. DELAGNIER

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Mme Nadège SENAMAUD comme secrétaire de séance.

#### **L'ordre du jour était le suivant :**

- **Compte financier unique 2025 et affectation du résultat**
- **Budget primitif 2026**
- **Questions Diverses**

#### **DÉLIBÉRATIONS :**

#### **01-2026 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2025**

##### **Le Conseil d'Administration**

- Réuni sous la présidence de Madame Nadège SENAMAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par M. Claude BRUNAUD, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Reports
- FONCTIONNEMENT	4 460,65 €	5 500,00 €	2 300,31 €
- INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

2° Constate, pour la comptabilité principale de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous :

#### Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	1 039,35 €
- Résultat antérieur	2 300,31 €
<b>Total à Affecter</b>	<b>3 339,66 €</b>

➤ après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique de la Commune tel qu'il vient de lui être présenté pour l'exercice 2025
- **D'AFFECTER** le résultat comme suit : 3 339,66 € affectés à l'article 002 – Excédent de fonctionnement reporté.

VOTE :	- POUR :	6
	- CONTRE :	0
	- BLANCS ou NULS :	0

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 13 mars 2026

#### 02-2026 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

#### Le Conseil d'Administration

- Se voit proposer par Monsieur le Président de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2026 suivant :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES</b>	<b>8 839,66 €</b>
Chapitre 011 – Charges à caractère général	4 000,00 €
Chapitre 012 – Charges de Personnel et frais assimilés	0,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	4 839,66 €

Chapitre 66 – Charges Financières	0,00 €
Chapitre 67 – Charges Exceptionnelles	0,00 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	0,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	0,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES 8 839,66 €**

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	0,00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	5 500,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	0,00 €
Chapitre 77 – Produits spécifiques	0,00 €
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	3 339,66 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES 0,00 €**

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	0,00 €
Chapitre 203 – Frais d'études, de recherche et de développement	0,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	0,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en-cours	0,00 €
Ligne 001 – Déficit antérieur reporté	0,00 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES 0,00 €**

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	0,00 €
Chapitre 16 – Emprunts	0,00 €

➤ après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE :**

**D'APPROUVER** le Budget Primitif 2025 tel qu'il vient de lui être présenté

VOTE :	- POUR :	<b>7</b>
	- CONTRE :	<b>0</b>
	- BLANCS ou NULS :	<b>0</b>

**Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 13 mars 2026**

### **Questions Diverses**

**La séance est close à 19h00.**